

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Sous la présidence de : Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

Date de la convocation au Conseil Municipal : 6 avril 2021

ETAIENT PRESENTS : MM. CHANUT, GUILLIN, GARCIA, DECLERCQ, COLNOT, MARTIN, KEINERKNECHT, MANGEOT, SCHNEIDER, CHARPENTIER, BRZAKOVIC, ROYER, DUBAS, FORTINI

Mmes LANUEL-LE MARECHAL, DELALANDE, VERON, VIVIER, ROZOT, DOERLER, BERGÉ, FRANCÈS, OGER, KUBLER, KRIER.

PROCURATIONS : Mme TREIBER à Mr BRZAKOVIC
Mme PARET à Mme KRIER

SECRETAIRE DE SEANCE : A l'unanimité Madame Marion KUBLER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mars 2021 : à l'unanimité.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : Aucune décision n'a été prise.

Pas de question orale.

1. Budget primitif 2021

4 abstentions
Délibération adoptée à la majorité

2. Vote des taux d'imposition 2021

4 abstentions
Délibération adoptée à la majorité

3. Parcours sportif urbain : Plan de financement

Délibération adoptée à l'unanimité

4. Convention de cession de masques covid-19 avec la Métropole du Grand Nancy

Délibération adoptée à l'unanimité

5. Adaptation du tableau des effectifs

Délibération adoptée à l'unanimité

Informations données par Mr Chanut :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

- Mise en place d'un accueil pour les enfants des professions sensibles dans le cadre du confinement ayant concerné 42 enfants la semaine du 5 au 11 avril 2021, et au cours des vacances scolaires 9 enfants du 12 au 18 avril 2021 et 2 enfants du 19 au 25 avril 2021.
- Report du Comité de pilotage des besoins sociaux du 20 avril 2021 au 11 mai 2021 à 18h30 en raison du confinement.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,
Marion KUBLER

Le Maire,
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Délibération N° 14

Objet : Budget Primitif 2021

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27
Pour : 23
Contre :
Abstention : 4 (Mmes KRIER, PARET, MM. DUBAS, FORTINI)

Rapporteur : Alain DECLERCQ

Le Budget Primitif présente les crédits pour l'exercice 2021. Le contenu du budget est présenté à l'assemblée dans un rapport de présentation.

Compte tenu des délais d'adoption du Compte Administratif, la réglementation prévoit la reprise anticipée du résultat dès le Budget Primitif. Dans ce cas, le Conseil Municipal inscrit également au Budget de reprise la prévision d'affectation ainsi que les restes à réaliser.

Conformément à la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2020, établie après la journée complémentaire et annexée au présent budget, la reprise anticipée est constituée des éléments suivants :

➤ Résultat de fonctionnement 2020 (excédent)	=	+ 799 199,69 €
➤ Résultat d'Investissement 2020 (excédent)	=	+ 65 657,25 €
➤ Solde des restes à réaliser 2020 (négatif)	=	- 25 076,23 €

Sur avis de la Commission des Finances, Suivi du Budget réunie le 29 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal :

1. De reprendre par anticipation le résultat prévisionnel 2020,
2. De reprendre les crédits de reports au 31 décembre 2020 dès le Budget Primitif 2021,
3. D'adopter par chapitre et par opération d'équipement le Budget Primitif 2021 dont la balance générale est équilibrée

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 412 081,83 €	4 412 081,83 €
INVESTISSEMENT	1 153 329,08 €	1 153 329,08 €
TOTAL BUDGET	5 565 410,91 €	5 565 410,91 €

Adoptée à la majorité des votants.

POUR : 23

ABSTENTION : 4 (Mmes KRIER, PARET, MM. DUBAS, FORTINI)

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

Délibération N° 15

Objet : Vote des taux d'imposition 2021

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Pour : 23

Contre :

Abstention : 4 (Mmes KRIER, PARET, MM. DUBAS, FORTINI)

Rapporteur : Alain DECLERCQ

Exposé des motifs :

Le rapporteur expose que les dispositions de l'article 1636 B du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition.

Il ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation (TH) à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. La commune n'a plus de pouvoir de vote de taux pour cette dernière.

La suppression de la TH sur les résidences principales a pour conséquence l'affectation aux communes de la part de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale.

La commune ne percevra plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Ainsi le taux de référence de TFPB communal correspond à la somme du taux voté par la commune en 2020 et taux du Département 2020 (17,24%).

Le taux 2021 doit être voté à partir de ce taux de référence (reconduction, en hausse ou en diminution).

Pour rappel, les taux communaux 2020 et les nouveaux taux 2021 sur lesquels le conseil municipal doit se prononcer :

Taux en %	2020	2021
Taxe d'Habitation	9,31 %	
Taxe Foncière sur le bâti	12,41 %	29,65 % (12,41 + 17,24)
Taxe Foncière sur le non bâti	20,34 %	20,34 %

Ces taux s'appliquent sur les bases d'imposition déterminées par les services fiscaux de l'Etat. Pour 2021 le coefficient de revalorisation des bases sera de + 0,2 %.

Un coefficient correcteur permettra à la commune de percevoir à minima et au plus la taxe perçue en 2020. Il sera de 0,961081 pour la Ville de Seichamps.

Il est proposé de reconduire les taux de l'année 2020 et de ne pas exercer une pression fiscale supplémentaire sur les contribuables en cette période difficile.

Délibération :

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget qui s'est réunie le 29 mars 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour 2021 les taux d'imposition de 2020, à savoir :

- Taxe Foncier Bâti : 29,65 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 20,34 %

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Adoptée à la majorité des votants.

POUR : 23

ABSTENTION : 4 (Mmes KRIER, PARET, MM. DUBAS, FORTINI)

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

Délibération N° 16

Objet : Parcours sportif urbain : Plan de financement

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Stéphane GUILLIN

Dans le cadre de sa politique d'attractivité des territoires, de sa politique intergénérationnelle et de la promotion de l'activité physique et de la santé, la Ville de Seichamps souhaite la création d'un parcours sportif urbain. Favoriser le bien-être et le mieux vivre ensemble dans une période troublée incitant au repli sur soi est notre objectif.

Ce projet prévoit l'installation de plusieurs équipements de fitness adaptés à tous publics pour favoriser le lien intergénérationnel. Il permettrait une connexion entre tous les parcs de la commune et serait accessible par tous les usagers tant sur le plan de la proximité que sur le niveau de difficulté. Le coût de ce projet s'élève à 128 830 € HT.

Cette opération serait éligible au soutien de la REGION GRAND EST au titre du dispositif visant à l'**amélioration du cadre de vie et des services de proximité**.

Elle serait également éligible au soutien du DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE au titre du **Fonds de Relance Départemental**.

La ville de Seichamps souhaite saisir ces opportunités et présenter ce projet au titre de ces dispositifs.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ De solliciter un financement à la Région Grand Est au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité à hauteur de 30% des dépenses en € HT,
- ✚ De solliciter un financement au Département de Meurthe et Moselle au titre du fonds de relance départemental à la hauteur de 20% des dépenses en € HT,
- ✚ D'accepter le plan de financement du projet de Parcours Sportif Urbain suivant :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Projet : Parcours Sportif Urbain	Taux subvention sollicité	Montant en €HT
REGION	30 %	38 649 €
DSIL	30 %	38 649 €
DEPARTEMENT	20 %	25 766 €
Autofinancement	20 %	25 766 €
TOTAL	100%	128 830 €

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

Délibération N° 17

Objet : Convention de cession de masques covid-19 avec la Métropole du Grand Nancy

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27
Pour : 27
Contre :
Abstention :

Rapporteur : Yveline LANUEL

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19, au titre du Contrat Local de Santé et en lien avec ses communes-membres, la Métropole du Grand Nancy a procédé à l'achat de masques de protection répondant aux normes exigées afin de pouvoir équiper la population et d'éviter la pénurie de ceux-ci.

Un appel d'offres lancé fin 2020 a permis de retenir l'entreprise PRO HYGIENE.

La Ville de Seichamps a décidé de s'associer à la Métropole du Grand Nancy en commandant des masques supplémentaires (500 masques enfants), en complément des commandes de masques effectuées au cours de l'année 2020 et destinées à la population.

Une convention vient formaliser ce partenariat. Elle a pour objet de formaliser l'accord des parties en vue de la distribution des masques acquis par la Métropole et correspondant aux besoins de la Ville.

Elle en précise également les modalités financières : cette cession est réalisée à un coût unitaire du masque correspondant au prix auquel la Métropole l'a acheté dans le cadre de son appel d'offres, soit pour ce qui nous concerne 1.30 € HT.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

La Métropole procédera au paiement des dépenses résultantes des commandes au titre de la présente convention, et recherchera les subventions correspondantes, qui le cas échéant, viendront en déduction du remboursement de la Ville.

Les demandes de remboursement auprès de la Ville à hauteur de 75 % maximum seront émises par la Métropole, sur la base du bon de commande adressée par celle-ci.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de cession de masques covid-19 avec la Métropole du Grand Nancy ci-annexée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

Délibération N° 18

Objet : Adaptation du tableau des effectifs

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Exposé des motifs :

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 décembre 2020,

Considérant la nécessité de transformer un emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B) en un emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe (catégorie C), à temps complet, pour permettre le remplacement d'un agent parti à l'issue de son contrat par un agent lauréat du concours d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à la création à compter du 01/05/2021 :

dans le cadre d'une embauche :

- 1 poste permanent, à temps complet, **d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe**

et d'accepter le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les effectifs pourvus restent inchangés et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021 de la commune.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

AGENTS SUR POSTES PERMANENTS FONCTIONNAIRES OU CONTRACTUELS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE		15	12
Directeur Général des Services	A	1	1
Attaché Principal	A	1	
Attaché	A	2	2
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	2	2
Rédacteur	B	1	0
Adjoint admin. Princp 1ère classe	C	2	1
Adjoint admin. Princp 2ème classe	C	3	3
Adjoint administratif	C	3	3
FILIERE TECHNIQUE		15	15
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1
Agent de maîtrise	C	2	2
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4	4
Adjoint technique principal 2ème classe	C	4	4
Adjoint technique	C	3	3
FILIERE SOCIALE		5	5
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles mat	C	3	3
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles mat	C	2	2
FILIERE CULTURELLE		1	1
Adjoint principal du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1
FILIERE POLICE		2	2
Brigadier-chef Principal	C	1	1
Gardien - Brigadier	C	1	1
PERSONNEL TOUTES FILIERES		38	35

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
12/04/2021	7.1	Décisions budgétaires	Budget Primitif 2021	30	14
12/04/2021	7..2.1	Vote des taux d'imposition	Vote des taux d'imposition 2021	31	15
12/04/2021	7.5.1	Subventions supérieures à 23 000 €	Parcours sportif urbain : Plan de financement	32	16
12/04/2021	1.4	Autres contrats	Convention de cession de masques covid-19 avec la Métropole du Grand Nancy	33	17
12/04/2021	4.1.1	Délibérations et conventions	Adaptation du tableau des effectifs	34	18

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER	CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER
Henri CHANUT		Pascal MANGEOT	
Stéphane GUILLIN		Marguerite LECLERE	
Yveline LANUEL		Pierre SCHNEIDER	
Juan-Ramon GARCIA		Dominique BERGÉ	
Claire DELALANDE		Florent CHARPENTIER	
Alain DECLERCQ		Véronique FRANCÈS	
Armelle VERON		Boris BRZAKOVIC	
Charles COLNOT		Rachel OGER	
Macha VIVIER		Clément ROYER	
Jocelyne ROZOT		Catherine KRIER	
Frédéric MARTIN		Patrick DUBAS	
René KEINERKNECHT		Roland FORTINI	
Marie DOERLER			